

## TRAVAIL VITICOLE, RÉSIDENCE ET PESTICIDES

Jacqueline **CANDAU** et Ludovic **GINELLI** (sociologues, Inrae, ETBX)

Les relations entre les viticulteurs et leurs voisins en Gironde –terrain de notre recherche- ont été plus difficiles à partir du moment où les effets délétères des pesticides de synthèse sur la santé humaine ont fait l'objet d'un débat public intense par le biais d'émissions à forte écoute (Cash Investigation en 2016), de la médiatisation de plusieurs procès contre Monsanto, de mobilisations collectives (« Générations futures », « Nous voulons des coquelicots », « Les pisseurs volontaires »...) et de la mobilisation d'élus municipaux. Ce débat est également porté à l'échelle du département par plusieurs collectifs particulièrement actifs dont les actions rencontrent une audience nationale et internationale : Alerte aux toxiques, Info Médoc pesticides, Alerte pesticides Haute-Gironde. D'un point de vue réglementaire, cet enjeu a également été traité lors de la mise en place des ZNT dites « riverains » (arrêté du 27 décembre 2019 encadrant l'utilisation des pesticides agricoles) que l'élaboration de chartes départementales permettrait de réduire à 3 mètres (au lieu de 5 à 10 selon les produits et le type de culture). Si les organisations professionnelles établies sont parties prenantes de ce débat (l'écriture des chartes a généralement été confiée aux chambres d'agriculture par exemple), il en est tout autrement des viticulteurs lambda et des salariés viticoles, pourtant plus exposés que les « simples » résidents de par leurs activités de travail. Deux exceptions cependant : le collectif Phytovictimes et le collectif Info Médoc pesticides dont la porte-parole est une salariée agricole. Notre travail en cours (Cittep et ExpoJust) <sup>1</sup> cherche à comprendre quels processus entravent ou facilitent cette participation au débat public (peut-on parler d'inégalités de participation ?). Il donne des éléments de connaissance relatifs au « cadrage » préalable des échanges entre viticulteurs et leurs voisins et les difficultés des viticulteurs à s'y engager, même ceux qui sont en bio.

Pour les présenter nous allons procéder en deux temps. Dans un premier temps nous parlerons des processus qui rendent les travailleurs agricoles sans voix. Ils opèrent par le cadrage principal donné au problème « pesticides » par les politiques de gestion du risque pesticides (individualisation du risque par les bonnes pratiques, y compris la procédure d'autorisation de mise sur le marché des produits) qui de surcroît imputent la responsabilité de la contamination aux utilisateurs finaux (Jouzel et Dedieu, 2013). Viticulteurs et salariés sont également rendus sans voix par leurs propres syndicats, soit par mutisme ou discours strictement contrôlé (syndicat d'appellation et syndicat agricole majoritaire), soit par confinement des risques professionnels (Thébaud-Mony, 2007 ; Bruno, 2008 ; Hunsmann et al., 2019) ou marginalisation du risque chimique (syndicats des salariés agricoles en Gironde). Les contre-cadrages proposés par les mobilisations collectives, malgré leur grand nombre en France et en Gironde, ne parviennent pas à s'imposer pour plusieurs raisons. Ils restent fréquemment dispersés faute d'aligner leurs causes (Snow, 2001) que ce soit celle des riverains, des agriculteurs ou des salariés (Jouzel et Prete, 2020). Depuis 2018, des collectifs

---

<sup>1</sup> ExpoJust et CITTEP (coord. Candau et Ginelli) ne bénéficient d'aucun soutien des industries phytopharmaceutiques et sont respectivement financés par le LabEx Cote (Université Bordeaux) et le Ministère de l'environnement (programme « Transition écologique et expérimentations démocratiques »).

de citoyens et organisations professionnelles (notamment la confédération paysanne) s'allient cependant autour d'actions communes à visée systémique à propos des pesticides mais pâtissent de la position minoritaire de ces dernières au sein du monde agricole. Parmi les sujets de débat, la mise en place de zones de non traitement véhicule l'idée que l'habitat est incompatible avec toute agriculture malgré la prise de position spécifique de deux collectifs girondins.

Dans un second temps, nous présenterons les préoccupations des viticulteurs du Blayais (appellation bordelaise peu prestigieuse) telles qu'exprimées collectivement dans le cadre de notre recherche-action où un dispositif expérimental d'aide à la participation aux débats publics a été mis en place en collaboration avec la chambre départementale d'agriculture et l'aide méthodologique du Gerdal<sup>2</sup>. Les plus cruciales portent sur l'avenir de la viticulture (Comment mener une réflexion prospective sur la viticulture que l'on veut dans le Blayais, avec quels interlocuteurs ?), les connaissances relatives aux produits peu dangereux (Comment et avec qui se coordonner pour faire des expérimentations de produits qui soient efficaces, abordables mais moins dangereux (purins, consoude, biocontrôle, algues...) ?) et la coexistence de l'activité viticole avec les autres résidences (activités avec personnes sensibles, habitations). A l'heure où nous écrivons ce résumé, la réflexion des viticulteurs est en cours autour de la question : « Comment expliquer collectivement nos pratiques à nos voisins, en tant que viticulteurs de la commune, y compris en bio ? ». La réflexion s'oriente vers la recherche d'actions concrètes à mettre en place pour favoriser le dialogue et la compréhension (événement, supports d'information, etc.), et avec qui (communes ? ODG de Blaye ? autre organisation professionnelle ?). Plusieurs difficultés sont d'ores et déjà identifiées : ne pas occulter la dangerosité des produits par une campagne de communication, trouver des actions adaptées au temps disponible (les viticulteurs n'ont pas le temps d'échanger individuellement avec chaque voisin), prendre en considération la déficience des réponses en termes de changement de pratiques (bio ou autres) sur une partie voire la totalité de l'exploitation, et des explications techniques (« Plus on explique ce que l'on fait, moins c'est compréhensible »).

Cette analyse montre les limites de la prise en charge de la dangerosité des produits phytosanitaires par les seuls viticulteurs vis-à-vis des autres résidents. Cette dangerosité ne peut pas être « gérée » uniquement à l'échelle des pratiques individuelles des producteurs, quand bien même ces pratiques relèvent de l'agriculture biologique ou prennent en compte la présence des habitations voisines (horaires de traitement, produits les moins nocifs sur la santé, désherbage mécanique). Elle doit être prise en charge par les organismes professionnels qui définissent les normes de production (ODG, CIVB) et plus largement, bien sûr, par une meilleure cohérence entre les politiques publiques de santé et la politique agricole commune.

Pour ouvrir la discussion, cette analyse sera mise en perspective grâce à deux projets : un documentaire sur le Beaujolais (Etienne Amiet) et le programme régional VitiRev en Nouvelle Aquitaine (Yann Raineau).

---

<sup>2</sup> Gerdal : groupe d'expérimentation et de recherche sur le développement et les actions localisées.